

# PROCES VERBAL

## Séance du conseil municipal du 04 JUILLET 2023 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

**Absents / excusés** : Aurélie RIGAL

**Absents représentés** : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

**Secrétaire de séance** : Francis ANDRIEU.

### ORDRE DU JOUR :

- Création d'un budget annexe pour le pôle de santé
- Vote du Budget Primitif du Budget Annexe

#### Questions et informations diverses

*Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Modification de la convention de mise à disposition d'agents à la CCPLL pour l'ALSH.*

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité

### **Création d'un budget annexe pour le Pôle de santé**

Monsieur le Maire rappelle l'opération inscrite au budget principal de la commune pour les travaux du pôle de santé (aménagement programme mixte services/habitat) et qu'un marché à procédure adapté a été lancé le 19 juin 2023 concernant les travaux.

Le 20 avril 2023, la commune a saisi la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot d'une demande de rescrit sur le traitement fiscal et comptable adapté à ce projet.

Suite à la réponse des services fiscaux reçue le 26 juin et au rendez-vous à la même date, avec Monsieur Norman GUARDIA, conseiller aux décideurs locaux de Cahors, il convient que préalablement à toute opération financière, un budget annexe doit être créé par délibération et immatriculé, et des crédits budgétaires doivent être régulièrement ouverts.

Il vous est demandé :

- D'autoriser le Maire à créer un budget annexe de lotissement, sans autonomie financière, en M14, dans le but de retracer toutes les opérations relatives à l'aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements).
- Dire que ce budget annexe est assujéti à la TVA et fonctionne en comptabilité de stock.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité